

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, GUERBEAU Pascale, DUTOIT Maurice, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

Etait absent : Mme RIQUART Cécile

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M.CORBILLON Matthieu

Mme DUPONT Valérie à Mme DELPORTE Marie-Françoise

Assistait à la séance : Mme Claire ROLAND, Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Marie-Françoise

N° 2

FINANCE

Décision budgétaire modificative n°1

Nombre de membres
afférents au Conseil d'Administration
En exercice : 11
Présents : 8
Quorum : 6
qui ont pris part à la délibération : 10
date de la convocation : 22 octobre 2022
date de réception en préfecture : 29 octobre 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 27 OCTOBRE 2022

N° 2

FINANCE

Décision budgétaire modificative n°1

Préambule

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration
d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre 74 Dotations et participations

Article Fontion

7474	01	Participation commune	+	20000,00
------	----	-----------------------	---	----------

TOTAL RECETTES			+	20000,00
-----------------------	--	--	----------	-----------------

DEPENSES

Chapitre 012 Charges de personnel, frais assimilés

Article	Fontion		
6218	02	Autre personnel extérieur	+ 7200,00
64111	02	Rémunération principale	+ 9000,00
64112	02	NBI,SFT,indemnité résidence	+ 2800,00

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Article	Fontion		
6568	5230	Autres secours	+ 885,00

Opération d'ordre mixte

Chapitre 68 Dotations provisions semi-budgétaires

Article	Fontion		
6817	01	Dotations provisions pour dépréciation	+ 115,00

TOTAL DEPENSES + **20000,00**

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du CCAS de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1, L 2313-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'adoption du budget primitif de l'exercice 2022 en séance du conseil d'administration du 14 avril 2022,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-dessus pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du CCAS,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle que présentée dans la délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS,
Matthieu CORBILLON

